

19^e Journée du COPFR

La loi 17-04 sous la loupe

Par Abderrahim DERRAJI

7 décembre 2016



L

e rideau vient de tomber sur la 19ème journée du Conseil de l'ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs. Cette édition placée sous le thème « Loi 17-04, 10 ans après... », s'est déroulée le 3 décembre 2016 à Casablanca.

Les pharmaciens et les cadres du secteur de l'industrie et de la répartition se sont déplacés en grand nombre pour assister à cette rencontre et il en est de même pour les nombreuses personnalités qui ont pris part à cet événement.

Les nombreuses conférences programmées par le comité d'organisation ont permis de passer en revue les dispositions de la loi 17-04 réglementant l'industrie et la répartition.

Lors de son intervention, M. Réda Amar, directeur des professions réglementés et

ordres professionnels (SGG) a fait une présentation exhaustive du code du médicament et de la pharmacie en rappelant ses points forts et ses apports par rapport au Dahir du 19 février 1960.

Mlle Fatima Lahmouddi, présidente du COPFR a, de son côté, fait une présentation traduisant fidèlement les contraintes et les attentes des opérateurs du secteur et de l'instance ordinale. Bien qu'elle ait longuement loué l'apport de cette loi, elle a néanmoins fait un plaidoyer pour que les délais de sa mise en application n'handicape pas un secteur aussi sensible. Pour étayer ses propos, Mlle Lahmouddi a rappelé les résultats d'une enquête menée auprès des pharmaciens ressortissants du COPFR. L'étude a révélé que la majorité (81%) des pharmaciens n'est que partiellement satisfaite de la loi 17-04.

La présence à la fois de

M. Omar Bouazza, Directeur du médicament et de la pharmacie et de M. Réda Amar a permis un échange très constructif au sujet de la loi 17-04.

Après cette première séance, une batterie d'exposés de bonne facture se sont succédés. Ces derniers ont mis en exergue les difficultés rencontrées par les différents acteurs lors de la mise en place de cette loi.

Les présidents des conseils de l'Ordre des pharmaciens sections C et D (France) et des représentants des Conseils de l'ordre de Tunisie et d'Algérie ont partagé avec l'assistance l'expérience de leurs pays respectifs.

Lors de cette journée, les organisateurs ont rendu un vibrant hommage aux past-présidents qui se sont succédés à la tête du COPFR et particulièrement les présidents qui nous ont quitté.





M. Réda Amar



Mlle Fatima Lahmouddi



Pr. Yahya Cherrah

En clôture de cette riche journée, M. Hassan Eddari, secrétaire général du COPFR, a énuméré les 13 recommandations retenues par le comité et dont les plus importantes sont comme suit :

- 1- Publier l'ensemble des textes d'application de la loi 17-04 avant la fin de l'année 2017.
- 2- Renforcer le cadre juridique relatif à la publicité, à la pharmacovigilance, aux bonnes pratiques, à la bonne gouvernance, aux études cliniques au biosimilaires et à la bioéquivalence.
3. Garantir l'exemplarité de

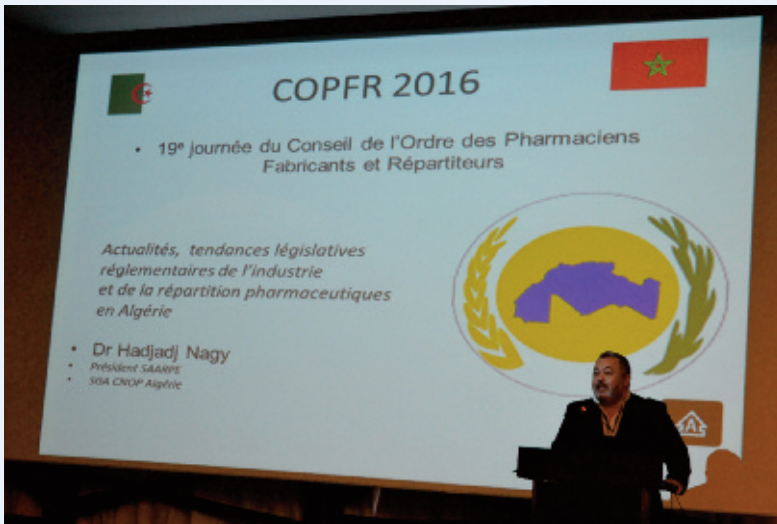
l'administration et de la Gouvernance.

4. Établir des textes clairs, précis, adaptés et régulièrement révisés.
5. Doter l'inspection des moyens nécessaires sur le plan qualitatif et quantitatif et mettre en place des inspecteurs dédiés à l'industrie et à la répartition pharmaceutiques.
6. La libéralisation du capital devrait nous inciter à renforcer la responsabilité pharmaceutique pour garantir l'autorité et l'indépendance nécessaire du pharmacien responsable pour qu'il puisse exercer pleinement ses fonctions.

Une fois de plus, les journées du COPFR se sont déroulées dans un climat confraternel. La franchise qui les a caractérisée a permis une évaluation objective de la loi 17-04. Charge à tout un chacun d'œuvrer pour que les recommandations soient prises en considération afin que cette loi puisse servir l'intérêt général et réguler d'une manière optimale l'industrie et la répartition pharmaceutiques au Maroc. Dans le cas contraire, on peut légitimement se poser la question suivante : à quoi sert une aussi bonne loi si elle n'est pas appliquée?



M. Jean Pierre Paccioni



M. Nagy Hadjadj



M. Rachid Lamrini



M. Ahmed Riany, M. Omar Bouazza et M. Réda Ammar



M. Mokhtar Belaiba





Comité d'organisation et M. Cherrif Lamrani



*M. J. Cheikh Lahlou remettant un trophée
au fils de Feu Abderrahim Chawki*



M. Philippe Godon



Pr. Jamal Taoufik

